## ACTIVITÉ 📐

En France, le paiement de l'impôt sur le revenu est régi par un système par tranches. Selon leur montant, les revenus sont partagés sur une ou plusieurs tranches, chacune associée à un taux d'imposition précis. Sur le site du ministère de l'Économie, on peut voir apparaître le barème ci-dessous, applicable au début de l'année 2024.

Tranches pour 1 part de quotient familial*				
Revenu annuel net imposable				
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Jusqu'à 11 294 €	De 11 295 € à 28 797 €	De 28 798 € à 82 341 €	De 82 342 € à 177 106 €	Plus de 177 106 €
0%	11 %	30 %	41 %	45 %

<sup>\*</sup> Le calcul dépend du nombre de parts fiscales.

En suivant ce barème, une personne qui a un revenu imposable *R* appartenant à l'intervalle [11 295; 28 797] paiera un impôt égal à

$$(R-11\ 295) \times 0, 11 = 0, 11R-1\ 129,5$$

En écrivant une suite d'inégalités, donner le montant minimal et le montant maximal de l'impôt d'une personne dont le revenu appartient à l'intervalle [12 000; 20 000].